

BULLETIN MUNICIPAL

JOURNAL DE DRAP



Jdd n°41 - avril 2019

BIO FORME

5^{ème} édition

LE SALON
de la forme
et du bien-être

**10H
18H**
non-stop

SAMEDI 18 & DIMANCHE 19 MAI
ESPACE JEAN FERRAT

Prévenir les incendies



Le saviez-vous ?

Les forêts représentent près de la moitié du territoire de la région PACA. Afin de préserver ces beaux espaces verts, dont notre agriculture a besoin, il convient de prévenir les incendies. En effet, ces dernières années, nous avons pu enregistrer des feux qui se sont propagés jusqu'à 1500 ha par heure. Avec une telle puissance de feu, ils peuvent aisément parcourir 10 000 ha. L'arrêté préfectoral n°2014-453 précise la réglementation de l'emploi du feu en vue de prévenir les incendies.

Le département des Alpes Maritimes étant soumis à un risque élevé d'incendie de forêt sur une part importante de son territoire ; le débroussaillage constitue la principale mesure préventive à mettre en place. A ce titre, il est réglementé et rendu obligatoire par le code Forestier.

L'arrêté préfectoral n°2014-452 du 10 juin 2014 précise la nature de ces obligations dans le département des Alpes Maritimes. Ces obligations légales de débroussaillage (OLD) représentent l'ensemble des opérations de réduction des combustibles végétaux à exécuter dans le but de diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies. Elles ne visent pas à l'éradication définitive de la végétation et ne s'assimilent ni à une coupe rase, ni à un défrichement. Au contraire, le débroussaillage permet un développement contrôlé des boisements en place.



L'article L.134-6 du Code Forestier prévoit une obligation de débroussaillage autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 m pouvant être portée à 100 m selon prescriptions d'un Plan de Prévention des Risques Feu de Forêt (PPRIF).

Le débroussaillage est obligatoire sur la totalité des terrains situés en zone urbaines (U) définie par un document d'urbanisme (POS, PLU).

Il convient de dégager un gabarit minimum de passage de 4 m en hauteur sur les voies d'accès pour permettre l'accès des engins de secours.

Les voies donnant accès à la construction doivent être débroussaillées sur une profondeur de :

- 10 m pour les massifs très sensibles ;
- 04 m pour les massifs sensibles ;
- 02 m pour les massifs à sensibilité modérée.

La mise en œuvre du débroussaillage

- Le maintien par la taille et l'élagage des houppiers des arbres à une distance de 3 m de tout point des constructions et installations.
 - Un écartement des 3 m entre houppiers avec la possibilité de maintenir des bouquets d'arbre d'un diamètre maximal de 15 m.
 - L'élagage des arbres sur la moitié de la hauteur pour les sujets de moins de 4 m et sur 2 m de hauteur pour les sujets de plus de 4 m.
 - La coupe de la végétation herbacée et ligneuse basse au niveau du sol.
 - La suppression des arbustes en sous étage.
 - L'élimination ou le broyage des végétaux et des rémanents de coupe et de débroussaillage dans le respect strict de la réglementation en vigueur.
 - Les haies non séparatives doivent être distantes d'au moins 3 mètres des constructions, installations et autres ligneux et avoir une épaisseur maximale de 2 m.
 - Les haies séparatives, d'une hauteur maximale de 2 m doivent être distantes d'au moins 3 m des constructions, installations, de l'espace naturel et des haies voisines et avoir une épaisseur maximale de 2 m.
- Le maintien en état débroussaillé doit être assuré tout au long de l'année.

Pour tout savoir sur les obligations de débroussaillage consultez le site de la ville de Drap - rubrique actualités

L'EDITO DU MAIRE



Chères Drapoises, chers Drapoï,

C'est avec beaucoup de tristesse que le mois de mars s'est déroulé. En effet, bon nombre de décès ont été à déplorer, des pertes qui m'ont profondément touchées, ainsi que mon Conseil Municipal et les employés de la commune.

Les beaux jours arrivent et avec eux, je l'espère de meilleures nouvelles...

Dans cette nouvelle édition, vous découvrirez des conseils sur le débroussaillage. Comme je vous le disais dans le dernier numéro, suite à notre prise de connaissance concernant les actions de débroussaillage par le biais de supports de communication, il ne tient qu'à nous d'entretenir et donc de préserver les beaux espaces verts qui habillent notre commune. Je vous annonce que

2019 est l'année du changement, avec la réhabilitation de l'ancienne école qui deviendra la nouvelle Mairie. D'autres nouveautés : la création d'un centre culturel qui regroupera une école de musique, une école d'arts plastiques, des cours de DJ et une salle d'expositions dans l'ancienne école des Gras qui ouvrira probablement à la prochaine rentrée, mais également, un plateau sportif qui comprendra des pistes d'athlétisme, un stade de football et de basket. Je réitère également l'information concernant la réduction du prix du m³ d'eau.

Soucieux de notre terre, j'ai décidé de vous offrir une troisième édition de la Journée de l'Environnement, le 13 avril. Des concerts seront également au rendez-vous : un superbe concert de Jazz avec Philippe Villa Trio totalement gratuit vous attend le 06 avril et le tant attendu Roch Voisine qui se produira le 27 novembre, sera mis en avant, nous vous dévoilerons le thème de son prochain concert, qui se tiendra sur Drap ! Je n'ai pas oublié la culture ! Les férus d'art seront ravis d'apprendre qu'une magnifique exposition de trois jours sur le thème de « la rencontre » se déroulera du 03 au 05 mai prochain et bien d'autres manifestations vous attendent...

Robert NARDELLI

Maire de Drap



SOMMAIRE

JOURNÉE DE
L'ENVIRONNEMENT

P. 4

DU CÔTÉ DE
CHEZ NOUS

P. 8

TOURISME

P. 12

CULTURE

P. 13

INFOS MAIRIE

P. 16

Les Drapoï commémorent...



Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.



Une journée au coeur de la nature lors de la Journée de l'Environnement



La ville de Drap et la communauté la Communauté des communes du Pays des Paillons, en partenariat avec l'O.M.J.C.L organisent la 3ème édition de la Journée de l'Environnement qui se tiendra **samedi 13 avril** de 10 heures à 18 heures à l'Espace Jean Ferrat.

Au programme :

- * Découverte de l'association LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)
- * Conférence sur la protection des hirondelles
- * Stand de maraîcher drapoïs
- * Stand d'apiculteur
- * Bourse aux plantes
- * Rencontre avec Loïc, éleveur de poules de races
- * Animations ludiques dédiées aux enfants (stand LPO et animation sur le tri sélectif)
- * Stand recyclerie tenu par l'OMJCL
- * Stand de rosiers et de plantes
- * Stand tenu par le garde champêtre
- * Exposition photos sur le thème de la nature
- * Vente de cosmétiques naturels et bio avec l'association l'Amicale du Clos
- * Camion Food Truck Panda Burgers



Drap, une ville durable



En amont d'un projet d'aménagement ou de rénovation, il convient de se renseigner sur la présence d'espèces protégées dans les bâtiments impactés.

Ici, à Drap, ce sont les hirondelles et les martinets, des espèces protégées, qui font l'objet de recensements en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence Alpes Côte d'Azur (LPO PACA).

Ces oiseaux migrateurs reviennent chez nous chaque printemps après avoir passé l'hiver en Afrique, ils parcourent plusieurs milliers de kilomètres, leur nombre est en fort déclin...

L'infraction la plus courante est la destruction de nids à l'occasion de travaux. Si la présence de nids est constatée, la LPO PACA établira des recommandations.

Le principe :
Eviter, Réduire et Compenser

- **Eviter** toute destruction des espèces ou de leur lieu de vie (nids en façade, sous les avancées des toits ou dans les caissons des stores).
- **Réduire** : réaliser des travaux en dehors de la période de présence des espèces qui se situe généralement entre avril et septembre.
- **Compenser** : mise en place de mesures compensatoires (installation de nids artificiels ou de nichoirs intégrés aux bâtiments).



Statut juridique en France : Il est interdit de détruire des nids ou de capturer des hirondelles et des martinets. Régime de protection issu de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature codifiée aux articles L411-1 et suivants du Code de L'Environnement et de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés.

** Tout responsable d'une infraction s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 euros et/ou une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 1 an de prison (art. L 415-3 du Code de L'Environnement). Depuis 2016 l'amende peut aller jusqu'à 150 000 euros et 2 ans de prison.*

Si vous êtes témoin d'une potentielle menace contactez :

L'antenne de la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Département par le formulaire de contact* ou au 04 93 58 63 85.
Le groupe Local LPO le plus proche : alpes-maritimes@lpo.fr ou au 04 92 10 86 80. Vous pouvez également contacter l'ONCFS : sd06@oncfs.gouv.fr ou au 04 92 08 03 04

Le Thé Dansant a le vent en poupe !



Les Drapois sur scène le temps d'une soirée karaoké



Deux soirées rock'n roll spectaculaires



Un mois loto à Drap !



Journée Bien Vieillir à l'Espace Culturel de Théoule sur Mer



Concours de belote

Concours de belote organisé par le C.C.A.S. de Drap, le 16 mars dernier



Interview des finalistes de The Voice Kids par Kids Matin



Vendredi 22 février dernier, Carla LAZZARI et Madison MARECHAUX, les deux finalistes de la dernière saison de l'émission « The Voice Kids » ont répondu aux questions de deux enfants abonnés à Kids-Matin, mais également au public présent dans la salle.

Les questions portaient sur leur enfance, leur parcours, leur participation à l'émission et leur projets d'avenir... A la suite de cela, les deux enfants stars ont offert un duo a cappella puis elles ont signé des autographes pour leurs jeunes fans.

Le carnaval des écoles



Le Parc de Mickey a fait sensation !



Réunion de quartier : quartier Normandie Niemen



Samedi 23 février, Robert NARDELLI et ses élus sont venus à la rencontre des habitants résidants sur la Corniche Normandie Niemen afin de répondre à leurs interrogations.

Journées portes ouvertes : lycée Renée Goscinny



Robert NARDELLI, Maire de Drap, accompagné de ses adjoints, Romain BIANCHI et Sophie ESPOSITO se sont rendus à la Journée portes ouvertes du lycée de Drap, samedi 09 mars. Francis TUGAGUE, Maire de Contes et Pierre Paul LEONELLI, Conseiller Régional étaient également présents. L'occasion de rencontrer les lycéens et des équipes pédagogiques et d'apprécier la qualité du travail réalisé.

Relachez la pression avec un sport de combat !



L'association Drap Martial System vous propose des cours de Karaté, Aïkido et Body Boxing, les mardis, jeudis et vendredis au Dojo de Drap.

Renseignements

Contact: 06 65 05 72 99
Mail: drap-martial-system@outlook.com.

Tennis de Drap : les championnes départementales 4, montent en division 3



Le Tennis municipal de Drap est fier de vous annoncer que Maeva FALENTIN – capitaine, Julie GOUVERNEUR, Margaux ARROYO, Valérie BUISSET, Manuela CIAIS, Celine DELERBA et Inès LIMOGES, championnes départementales 4, montent en division 3. Premières de leur groupe après des victoires contre : CTBB Nice, TC vallée Azur, Puget-Théniers, CMTVSA Valbone, TC Roseraie Antibes et TC Montaleigne St Laurent.



INFOS TENNIS

* Les Stages de tennis et multi activités (pour enfants et adultes) débutent le 8 avril au Tennis de Drap avec Manuel Pons, professeur diplômé d'Etat. Inscriptions au 06 62 21 34 75.

* Le Tennis de Drap organise également une sortie du club avec plus de 50 participants au Monté Carlos Rolex Master le 14 avril

Assemblée Générale : 16 mars Savoir-Faire Partagé



Déménagement de l'agence postale



L'agence postale communale ne se trouve plus au sein du bâtiment de l'accueil de la Mairie principale. Depuis le 22 février, le C.C.A.S héberge cette dernière. Désormais, pour récupérer vos colis et autres documents il faudra vous rendre au bureau du C.C.A.S situé à côté de l'accueil de la Mairie.

WU WEI : lancement d'une boutique de produits naturels



Installé boulevard Général de Gaulle depuis 2013, le centre WU WEI propose différents soins corps et visage: shiatsu, réflexologie, massages du monde, épilation, soins pieds et mains

Soucieux de votre bien-être au quotidien, le centre lance une boutique qui vous délivrera des cosmétiques sensationnels ! Des produits bio locaux, des soins ayurvédiques et balinaï, des huiles essentielles, des hydrolats, des argiles, accessoires de massage, ceintures lombaires et bouillottes sèches en lin, des tisanes, diffuseurs, fontaines..... Des articles colorés, parfois des pièces uniques, des senteurs dépayssantes.

Les fournisseurs ont été soigneusement sélectionnés pour la qualité de leurs produits et leur éthique, en privilégiant les artisans et le Bio. Laissez-vous guider par votre curiosité et soyez les bienvenus chez WU WEI Drap, qui vous y présentera des produits efficaces et naturels aux fragrances délicieuses !

* Retrouvez WU WEI au Salon Bioforme les 18 et 19 mai.



La cuisine niçoise veut entrer au Patrimoine Mondial de l'Unesco

Afin de valoriser et de préserver l'authenticité de la cuisine niçoise, l'association Cuisine Niçoise, Patrimoine de l'Humanité a décidé de la faire reconnaître par son inscription au Patrimoine Culturel Immatériel Mondial de l'Humanité de l'Unesco. Cette cuisine est la seule en France permettant d'offrir un véritable repas complet, des entrées aux desserts. La pissaladière, la salade niçoise, les beignets de fleurs

de courgettes, la soupe au pistou, les panisses, la ratatouille, la daube, le stockfish ou les encornets farcis... pour ne citer que ces plats parmi les quelques 200 recettes niçoises recensées, remportent toujours le même succès en faisant vivre notre cuisine au rythme des saisons. Cette association se veut être outil de sauvegarde, de création, et de transmission. Un outil pour tous, pour écouter le passé et l'avenir, pour former à notre cuisine.

Contacts : b.henou@orange.fr -06 12 23 12 51/ 04 89 03 34 81

L'O.M.J.C.L. a organisé une grande chasse aux mots



Dans le cadre de la semaine de la Langue Française et de la Francophonie, Laurent FUMAS, responsable de l'accompagnement scolaire à l'O.M.J.C.L., est venu à la rencontre des élèves et des enseignants de l'école élémentaire Romain Knecht vendredi 22 mars.

Les élèves accompagnés de leurs enseignants ont participé à ce rallye organisé par les animateurs de l'O.M.J.C.L.

Leur parcours les a mené de l'école élémentaire, à la médiathèque, à l'accueil de la mairie, à la salle des mariages, à l'espace Jean Ferrat et à l'O.M.J.C.L. Au cours de leur aventure, les enfants sont allés à la recherche d'énigmes leur permettant de retrouver les « Dis-moi dix mots sous toutes les formes » liés au thème de l'écrit, thème de la francophonie cette année.

Championnat de France de bras de fer



Finale de l'open bras droit et bras gauche

Samedi 23 mars, Patrick PIAZZON, président du « Pacte des ferristes », en partenariat avec Eric FAVRE, la salle de sport Olympia Fitness et la ville de Drap a organisé un championnat de France de bras de fer à l'espace Jean Ferrat. Un événement spectaculaire dans une ambiance rock et rnb en présence de **Mickael « Monster » Todd**, double champion du monde.

Une centaine d'athlètes inscrits se sont affrontés tout au long de cette journée et les vainqueurs se sont vus remettre des prix !

Drap et son histoire



Ce village a commencé à se développer sur les rives du Paillon au XVI^e siècle.

Au XVIII^e, le développement s'est intensifié avec l'activité due à la route du Sel et les nombreux tisserands qui s'y sont installés. Les draps et les étoffes de lin fabriqués et teints à Drap étaient alors expédiés jusqu'en Provence et en Ligurie. La culture du ver à soie s'est alors développée, notamment à La Condamine.

Au XIX^e siècle, l'artère centrale du village, s'enrichit de demeures de maîtres aux façades décorées de fresques que l'on peut encore apercevoir.

Grâce à ses multiples charmes cachés, le village attirera votre curiosité et vous enchantera. A l'entrée nord du village, vous trouverez la Croix de fonte (1850) érigée pour implorer la protection divine sur la communauté. Ne ratez pas la Chapelle des Pénitents Blancs avec ses fresques refaites par Mariani en 1898. Implantés sur le contrefort du plateau Tercier, les vestiges du château féodal (site privé) dominant la vallée du Paillon. N'oubliez pas d'aller observer de plus près la ligne de Fortification (1744-47), qui mesure environ 1 km de long et fut construite lors de la guerre de Succession d'Autriche.

IDÉE DE RANDONNÉE

Plateau tercier - dénivelé + 450 m boucle d'environ 3H



Depuis le centre du village, atteindre le canal de Ste-Thècle (première alimentation en eau potable de la ville de NICE). Rejoindre ensuite le plateau Tercier, lieu doté d'un système de fortifications ligures. Vous pourriez y croiser le grand rapace, le circaète Jean-le-Blanc.

Poursuivre sur le GR 653 A, vous traversez des oliveraies aux arbres millénaires. Une halte est possible dans le bois du Marquis. Ce site est le témoin d'une agriculture ancienne (chanvre et lin) qui avaient permis à de nombreux tisserands de s'installer à Drap d'où le nom donné à la commune. A partir de là, rejoindre le village de DRAP.

Patrimoines bâtis

Eglise St-Jean Baptiste (XVIII^e), avec le maître autel et son retable baroque du maître hôtel et l'huile sur toile de St-Eloi, offerte par la Confrérie des muletiers, Chapelle des Pénitents Blancs et les fresques de Mariani et l'huile sur toile des Compagnons d'Emmaus, Chapelle Ste-Catherine d'Alexandrie (XIX^e), vestiges du château (Xe) - site privé, Castellaras de la Colle des Castello, ligne de fortification XVIII^e), moulin à huile (XVIII^e) et le vieil alambic, le pont de Peille, les vieilles maisons drapoises et leurs frises (XX^e), Croix de fonte (1850).

Patrimoines naturels

Paysages et panoramas :
le Plateau Tercier

Sites et curiosités naturelles :
le canal de Ste-Thècle ou canal de Drap (terme employé par les Drapoïses)

Parcs et jardins d'enfants :
Bois du Marquis, Plateau Tercier (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique)

Activités, sports et loisirs

Passage du train des Merveilles, infos :
www.maligne-ter.com/nice-tende/
www.ter.sncf.com/paca/loisirs/lignestouristiques/train-des-merveilles

Multi-activités dont randonnée :
(2 sorties par mois)
06 87 27 69 46
u.s.c.drapoise@gmail.com

Course à pieds et marche nordique :
06 03 62 50 49
lombard.g1959@orange.fr

Tennis municipal : Plan du Marquis
06 50 70 87 87
tennis.drap@free.fr

Air Sport Pays des Paillons
Parapente, ULM et Montgolfière
06 99 76 46 54 - djam06@live.fr
Lieu : Plateau Tercier

CULTURE

Les concerts à venir



Roch Voisine en concert à Drap

Le 27 Novembre 2019 dès 20h30, la ville de Drap accueillera Roch Voisine sur l'esplanade Jean ferrat.

Roch Acoustic est une nouvelle façon de voir et entendre Roch Voisine inspiré, inspirant, un concept unique. L'expérience d'un auteur-compositeur-interprète qui a su, depuis près de trois décennies, rester présent, actuel et fidèle à son public. Un nouveau spectacle signé Roch Voisine « version UNPLUGGED », qui révèle ses vraies couleurs et qu'il vous présente humblement.

Roch Voisine sera accompagné de deux musiciens.



Et si on allait à la médiathèque ?

L'inscription dans les médiathèques est gratuite, présentez une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Village- 04 93 54 46 38 - Ouverture - mardi (8h30-12h / 13h30-18h) - mercredi (8h30-12h) - vendredi (8h30-12h / 13h30-17h30)

La Condamine - 04 93 80 87 76 - Ouverture - lundi (8h30-12h / 13h30-17h30) - mercredi (13h30-17h30) - jeudi (8h30-12h)

Les prochains films à l'affiche sont...

Espace JEAN-FERRAT
5 €
3 € - de 14 ans
Billetterie uniquement sur place 30 min avant la séance
Plus d'infos
www.ville-drap.fr

Jeudi 11 avril
Terra Willy
à 18h00
Chamboulout
à 20h30

Jeudi 25 avril
Tanguy, le retour
à 20h30





Drap'Art, l'exposition hybride de la Vallée des Paillons : vivez une rencontre unique !

L'exposition Drap'Art, présentera le travail d'un collectif d'artistes spécialement réunis pour l'occasion. Une rencontre unique de plusieurs styles et techniques convergeant vers un même horizon : la Vallée des Paillons.

Cette manifestation se déroulera du 3 au 5 mai prochain à l'Espace Jean-Ferrat avec des moments forts favorisant la rencontre avec le public.

* vendredi 03 mai :

Exposition ouverte aux rencontres avec le public scolaire

* 6 intervenants principaux seront présents pour des échanges autour de leur travail : Le Photo Club des Paillons, l'atelier d'Isa (professeur de poterie, céramique), les dessinateurs Ethan et Gwën et Joseph Marconi pour une démonstration de sculpture sur bois.

* Une visite globale de l'exposition est également proposée en fin de parcours

* 18h00 : vernissage

* samedi 04 & dimanche 05 mai :

ouverture au grand public

Du dessin au graff,
De l'artiste en herbe jusqu'au plus confirmé,
Du plus farfelu au plus sobre...

Passez d'un monde à l'autre au travers un collectif d'artistes spécialement réuni pour l'occasion.



La Communauté de Communes du Pays des Paillons propose un

ATELIER DE COMPOSTAGE

VENDREDI 26 AVRIL - 18h

35 bis RD 2 204 Haulanac



UNIONS : MARIAGES & PACS



PACS

Jean-Luc BOLLARO et Barbara HABABOU
le 2 février 2019

Victor Valero RUIZ et Muriel KRALJ
le 9 février 2019

Christophe JARRY et Béatrice CUCCHIARA
le 16 février 2019

Eric BONA et Clara DA CRUZ LOUREIRO
le 2 mars 2019

Jeremy FERRERI et Jessica COLACCICO
le 9 mars

Réunion de quartier : samedi 06 avril

Samedi 06 avril entre 10 et 12 heures retrouvez le Maire de Drap et son Conseil Municipal aux Résidences « Les Terres Blanches » - 835 Chemin de l'Ubac pour échanger sur votre quartier.

Pour tout litige conflit et différend : un médiateur de la Cour d'Appel à votre service sur Drap



Madame Claude PELLISSIER - PERRIN, Médiateur Généraliste près la Cour d'Appel, titulaire du diplôme universitaire de médiation et disposant d'une formation juridique à la Faculté de Droit (droit pénal - droit civil) mais également Médiateur d'Entreprise référencé sur la plateforme des médiateurs d'entreprise de la Métropole Nice Côte d'Azur et Médiateur de la consommation déléguée « ANM - CONSO » pour la FNAIM par l'Association Nationale des Médiateurs a toujours été désireuse de servir la justice.

« La médiation est une conception moderne et humaniste de la justice » selon Guy Canivet, Président honoraire de la Cour de Cassation. Son métier de libraire, riche en contact humain ouvert à la communication et au dialogue, la pousse tout naturellement à se former au processus de médiation pénale en expérimentant les règles et les techniques de la maîtrise de conduite de l'entretien : impartialité, confidentialité, consensualisme, écoute empathie, reformulation. De 2001 à 2007 après avoir reçu l'habilitation, Claude PELLISSIER - PERRIN a eu pour mission près de 50 médiations pénales sur réquisitions du Procureur de la République des tribunaux Grasse et de Nice.

Abandon de famille, non-représentation d'enfant et litige sur exercice de l'autorité parentale, conflit parental, contrefaçon de logiciel, harcèlement moral sur lieu de travail, harcèlement sexuel, propos antisémites, abus de vulnérabilité, violences volontaires, abus de confiance, servitude, faux et usage de faux, escroquerie, dégradation de bien privé, tels ont été les facteurs déterminants dans la trajectoire qu'elle visait pour servir la justice.

Dans tous les domaines où se loge le conflit, la médiation, mode alternatif légal de résolution amiable, permet de pacifier les individus et de restaurer les liens, que ce soit en famille, en entreprise, en copropriété et voisinage... On est rentré dans l'ère de la Médiation, par la volonté du législateur.

Ayez le réflexe médiation !

Claude PELLISSIER-PERRIN

Médiateur auprès de la Cour d'Appel

Civil - Social - Commerce

Médiateur de la Consommation - Déléguée « ANM - CONSO » pour la FNAIM

Association Nationale des Médiateurs

Médiateur d'Entreprise - Plateforme des Médiateurs d'Entreprises de la Métropole Nice Côte d'Azur

Médiation Conventionnelle et Judiciaire

Contact : claudepellissierperrin@sfr.fr - Tel: 06 34 29 79 88

L'essentiel du Conseil Municipal



Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie le Mardi 05 mars 2019. L'ensemble des élus a présenté le rapport d'orientation budgétaire pour 2019 et a :

* validé les principaux projets d'investissements soit 4 392 000 euros pour le budget principal et 921 698 euros d'investissement pour la régie de l'eau.

* validé la création d'un centre culturel qui regroupera une école de musique, une école d'arts plastiques, des cours de DJ et une salle d'expositions dans l'ancienne école des Gras qui ouvrira probablement en septembre.

* validé la demande de subvention au titre du SDIL 2019 permettant la réalisation de travaux de réfection de toiture à l'Ecole de La Condamine Pierre CAUVIN, afin de réaliser des économies d'énergie et de confort pour les élèves et le personnel enseignant.

* validé la demande de subvention au titre du SDIL 2019 pour permettre la réhabilitation de la future Mairie de Drap.

* validé la demande de subvention auprès du Conseil Régional concernant le déplacement du Monument aux Morts.

* décidé de fixer les montants des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications, de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles et d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

* validé la demande de subvention afin de compléter ou renouveler du mobilier scolaire.

* validé la demande de subvention pour une classe en Mer. La subvention sera attribuée à la part des élèves, soit 11,50 € par jour et par enfant (frais de transport inclus pour le test en piscine).

* validé la modification de l'état du personnel et de l'organigramme.

* approuvé le règlement unique du cimetière communal.

* autorisé la reprise de délégation de la maîtrise d'ouvrage au SILCEN, concernant la réalisation d'un forage secondaire au Plan de Rimont.

* autorisé la demande de subvention au titre du CRET afin que la CCPP sollicite une subvention aussi haute que possible de bornes de recharges électriques sur la commune de Drap.

* voté en faveur d'une demande de participation financière du Conseil Départemental concernant les manifestations culturelles.

* validé l'avis de réduction ou d'annulation de factures d'eau formulé par la Commission pour un montant de 739,49 €

* validé la modification du régime indemnitaire R.I.F.S.E.E.P (Indemnité versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires).

Mémo...

MAIRIE DE DRAP

34-36, av. Jean Moulin
06340 Drap
04 97 00 06 30
mairie@ville-drap.fr

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI
les lundis, mercredis, jeudis
& vendredis

de 8H30 à 12H00

& de 13H30 à 17H00,

les mardis de

de 8H30 à 12h00 &

de 13H30 à 17H30

les samedis de 9H00 à 12H00

SERVICE URBANISME

Horaires :

lundi de 8H30 à 12H00

mardi de 13H30 à 17H00

jeudi de 8H30 à 12H00

Tél : 04 93 00 06 30

Mail : urba2@ville-drap.fr

SERVICE C.C.A.S.

Tél : 04 93 00 06 31

Mail : ccas@ville-drap.fr

MAIRIE ANNEXE DE DRAP

28, av. Virgile Barel,
La Condamine - 06340 Drap
04 93 91 69 90

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
de 8h30 à 12H00

& de 13H30 à 17H00

Et un samedi sur deux, de
9H00 à 12H00

PERMANENCE D'ELUS

Un samedi sur deux, en
alternance au village et

à La Condamine

sur rendez-vous

04 97 00 06 30

mairie@ville-drap.fr

NUMEROS D'URGENCES

Astreinte Mairie
06 75 66 92 49

Eau, assainissement
06 15 50 43 60

Voirie Mairie
06 11 61 57 86

Astreinte élus
06 13 20 57 14

Gendarmerie
04 93 54 95 44

Pharmacie 24h/24
(Contes) 04 93 79 00 04

Pompiers 18

SAMU 15

Appel d'urgence 112

La ville de Drap endeuillée

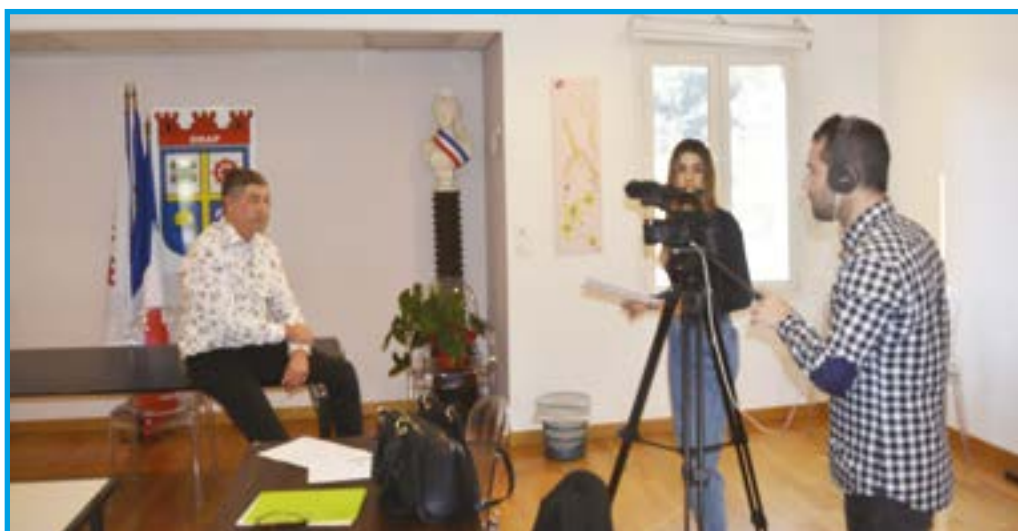
Nous sommes attristés de vous faire part du décès de **Nelly ANDREOLETTI**.

Un agent remarquable, décédé le 05 mars dernier, en charge du service de l'urbanisme et de l'administration générale depuis plusieurs années. La collectivité perd une collaboratrice d'importance, ayant le sens et la valeur du service public mais également une amie sincère. C'est avec une profonde tristesse que nous présentons nos condoléances à la famille et aux proches.

Malheureusement, ce n'est pas la seule perte que nous ayons à déplorer, en effet, **Pierre VESTRI**, Conseiller Municipal de l'Opposition et Conseiller Communautaire à la CCPP est également décédé ce mois-ci, le 16 mars. Nous adressons nos condoléances à toute sa famille et à ses proches.

Des pertes qui nous touchent profondément...

Interview sur le compteur ENEDIS Linki



Serge DIGANI, adjoint aux travaux, à la sureté et à la sécurité a été interviewé par le service de communication d'ENEDIS, le 15 février concernant la mise en place du compteur Linki, compteur ENEDIS, installé sur Drap depuis deux ans environ.

* Avantages du compteur : il est communicant, il permet ainsi aux fournisseurs d'énergie de pouvoir facturer à la juste consommation et non plus de faire de relevés estimatifs, mais il permet également au particulier de visualiser sa consommation jour par jour. En effet, il suffit de télécharger une application permettant de visualiser la consommation de la veille. Un outil efficace qui permet de mieux gérer sa consommation. Une véritable prise de conscience pour faire des économies.

Réunion de présentation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : le 10 avril à 18heures

Réunion publique sur le tri Territoriale) : le 17 mai à 18 heures à la CCPP



La Communauté de communes du Pays des Pailons présentera aux habitants le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) le mercredi 10 avril à 18h dans la salle du Conseil Municipal, dans le cadre d'une réunion publique.



Un avocat gratuitement à disposition des Drapoïsi

La Municipalité de Drap met gratuitement à disposition des administrés un avocat. Maître Clément DIAZ est présent sur rendez-vous le 1^{er} samedi de chaque mois, entre 10 et 12 heures. Pour prendre rendez-vous, adressez-vous à l'accueil de la mairie principale (04 97 00 06 30) ou de la mairie annexe (04 93 91 69 90).

Encombrants : agissez pour un village propre

Il est désormais interdit de déposer les encombrants dans toute la commune sous peine d'une amende de 1500 €.

Plusieurs solutions gratuites s'offrent aux administrés : les déchetteries (Route des Croves à Drap, Contes et Saint-Martin de Peille avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité) et le ramassage sur rendez-vous par la CCPP au 04 93 79 03 50

Mairie annexe : permanence du Garde-champêtre

Le Garde-champêtre tient une permanence à la mairie annexe tous les mardis de 13 h 30 à 15 h.

Service de l'Eau

Le Service de l'Eau assure des permanences de 8 h 30 à 12 h tous les lundis à la Mairie annexe et tous les mardis à la Mairie principale (salle du Conseil Municipal).

A G E N D A

Soirée caritative : Collado, le retour
Vendredi 05 avril - 21 H 00 - Salle Jean Ferrat

Concert de Jazz : Philippe Trio Villa
Samedi 06 avril - 20 H 30 - Salle Jean Ferrat

Jeudis Cinéma : Terra Willy
Jeudi 11 avril - 18 H 00 - Salle Jean Ferrat
Jeudis Cinéma : Chamboulout
Jeudi 11 avril - 20 H 30 - Salle Jean Ferrat

Journée de l'environnement
Samedi 13 avril - 10 H 00 - 18 H 00 - Salle Jean Ferrat

Thé Dansant
Dimanche 14 avril - 14 H 30 - Salle Jean Ferrat

Cérémonie : Hommage aux Morts pour la France
« Souvenirs aux Déportés »
Samedi 28 avril - 11 H 00 - Monuments aux Morts

Brocante
Dimanche 05 mai - Esplanade Jean Ferrat

Drap Art
Du vendredi 03 au dimanche 05 mai - Salle Jean Ferrat

Salon Bioforme
Samedi 18 et dimanche 19 mai - 10 H 00 à 18 H 00
Salle Jean Ferrat

Parcours seniors : préserver votre santé
Mardi 07 mai

Parcours seniors : préserver votre dos
Mardi 14 mai

Parcours seniors : préserver votre équilibre
Mardi 21 mai

Parcours seniors : le bon usage des médicaments
Mardi 28 mai

Directeur de la publication : Robert NARDELLI - MAIRE DE DRAP

Photos, rédaction, Infographie : Service Communication

Imprimé à 3000 exemplaires - Fac Imprimeur - Nice - Site : www.ville-drap.fr

JE BOUGE A DRAP - courriel : communication@ville-drap.fr - Tél : 04 93 01 45 67

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

Félicitations aux parents de :

Anna BOUNAKALA
le 7 janvier 2019

Eyline BELHADJ
le 9 janvier 2019

Jarod NICOL
le 23 janvier 2019

Danaë BIHOREAU
le 3 février 2019

Yamina HADIRI
le 5 février 2019

Raphaël AGNELLO
le 23 février 2019

Maloane PACHIAUDI
le 2 mars 2019

DECES

Condoléances à la famille de :

Doreen BLOOM
le 22 janvier 2019

Suzanne RATEL veuve ROTH
le 27 janvier 2019

Zino Ida KARPINIOTTY
le 31 janvier 2019

Thérèse SCOLERI
le 2 février 2019

Alfonso RODRIGUEZ
le 3 février 2019

Martine GOBAT épouse BOSIO
le 6 février 2019

Accossio RIZZUTO
le 9 février 2019

Jacqueline FOREST veuve DOTTA
le 11 février 2019

Giuseppe SANGIOVANNI
le 12 février 2019

Claudette PONS veuve CALMELS
le 22 février 2019

Régis ARNAUD
le 5 mars 2019

Isabelle NAVARRO
le 5 mars 2019

Lucette ALLIGNE épouse DROUARD
le 9 mars 2019

Annie FASSI épouse PELLETIER
le 10 mars 2019

JEUDIS CINEMAS

LES 2 & 4 EME JEUDIS DU MOIS
RENDEZ-VOUS DANS VOTRE CINEMA

ESPACE JEAN FERRAT

LES DERNIERS FILMS
A L'AFFICHE

Tarif :
5 €
3 € pour
les moins
de 14 ans

CINEMA

DRAP PARKING
GRATUIT
Espace Jean Ferrat

Plus de renseignements au 09 61 22 06 87 - www.ville-drap.fr

